

VILLE DE DAMELEVIÈRES En Direct

de quoi s'y plaire !

★ Bulletin N°15 – Janvier

Edito



Madame, Monsieur,

Avec l'ensemble des équipes municipales, élus et agents territoriaux, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Des vœux de fraternité, de bonheur et de santé à chacune et à chacun d'entre vous. Des vœux de paix pour que les armes se taisent aux quatre coins de la planète.

Nous traversons une période anxiogène avec la multiplication des crises. Crises sanitaires, conflits armés, fortes augmentations des prix, changements climatiques. Elles impactent fortement nos vies et notre quotidien.

La ville de Damelevières est touchée comme toutes les collectivités et entreprises par la hausse des prix de l'énergie, depuis l'arrêt des tarifs réglementés. Considérer l'énergie comme un bien marchand ordinaire et le placer sur le marché de la concurrence était une ineptie et a favorisé la spéculation. Nous en payons aujourd'hui de lourdes conséquences !

Malgré les difficultés nous gardons le cap des politiques de développement de notre territoire au profit de tous.

Nous menons le combat au quotidien pour que nous puissions toujours vous proposer des services de proximité et de qualité amortissant les effets des crises.

2023 sera encore une année où nous réaliserons d'importants investissements. Les chantiers, entre autres, de réhabilitation de la rue Sainte Libaire et d'aménagement de la zone de loisirs débiteront d'ici quelques semaines.

2023 verra également l'aboutissement de longues années de prospections et de discussions pour accueillir des commerces sur l'espace en friche situé rue du maréchal de Lattre de Tassigny. Ce sont de nouveaux services qui seront à votre disposition.

Bonne lecture
et belle année à vous.

Le Maire,
Christophe SONREL



www.damelevieres.fr



mairie@damelevieres.fr



damelevieres ville



Illiap

Au Conseil Municipal

Conseil Municipal du 14 Novembre et du 12 Décembre

Tarifs municipaux pour 2023 :



© Mairie Damelevières



© Mairie Damelevières

Salle Jean Ferrat (tarif Damelibairiens) :

Week End Damelevières 275,00 €
1 jour semaine Damelevières 138,00 €

Salle des fêtes

Week End Damelevières 440,00 €
1 jour semaine Damelevières 193,00 €

Carte de pêche annuelle : 18€
Stère de bois livré : 55€
Chenevères (par are) : 5€

Retrouvez tous les tarifs 2023
sur le site : www.damelevieres.fr

Instauration du permis de démolir sur le périmètre communal



© Freeplik

Le conseil municipal a instauré l'obligation de dépôt d'un permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction. L'objectif est de permettre à la commune de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti. La demande de permis, comme toutes les autres demandes d'urbanisme, peut être faite en mairie <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1980> (cerfa 13405*08)

Gestion de la forêt communale



© Freeplik

Plan de gestion :

Sur les propositions de l'ONF, le conseil a adopté au mois de décembre un plan de gestion de la forêt communale pour les 20 prochaines années.

L'analyse de la forêt présente une forêt fertile, plutôt jeune et peuplée principalement de hêtres et de chênes, des espèces particulièrement adaptées à notre territoire. Le plan de gestion prévoit des coupes régulières de bois moins importantes que la croissance naturelle des arbres afin de poursuivre le développement de la forêt.

La vente des bois permettra de couvrir tous les frais d'entretien, les plantations et travaux nécessaires à la bonne gestion de la forêt. Avec des recettes estimées à 10 945€/an et des dépenses estimées à 4 782€/an, la gestion de la forêt sera excédentaire de 6 163€/an, intégrés au budget communal.

Affouages

Le périmètre de la forêt communale exploitée au titre des affouages a été élargi à deux parcelles supplémentaires. La taxe d'affouage reste fixée à 9€/stère pour l'année 2023.

Pour devenir affouagiste, il faut s'inscrire en mairie jusqu'en septembre 2023.

Eclairage public

Après plusieurs débats menés, en commissions urbanisme et environnement, il a été décidé d'éteindre l'éclairage public entre 23h30 (heure du dernier train) et 5h00 du matin (heure du premier train). Cette expérimentation est poussée par l'augmentation très importante des prix de l'énergie subie depuis un an et qui va se poursuivre en 2023. En effet, Damelevières, comme toutes les collectivités, ne peut plus bénéficier du tarif régulé de l'électricité depuis 5 ans. La hausse des coûts n'est toujours pas connue pour 2023. Il est évoqué une multiplication des tarifs comprise entre 2,5 et 8... Cela implique d'anticiper les économies d'énergie à faire dans les prochains mois. La ville n'a pas attendu cette situation pour investir : depuis des années la rénovation énergétique fait partie des axes d'investissement. Ainsi l'éclairage public dans plusieurs rues a déjà été passé en LED et ampoules basse consommation. La rénovation énergétique de la salle des fêtes a permis de diviser les consommations d'énergie par près de 4.

Hommage de l'ensemble du conseil municipal

A deux personnes très engagées sur la commune viennent de nous quitter :

- ❖ Michel HANZO, administrateur du CCAS, Secrétaire du syndicat de défense des locataires et militant CGT cheminots était très impliqué dans la vie locale et dans la défense des intérêts de ses concitoyens.
- ❖ Serge BETHUS, dit "Stan" est une figure du monde sportif de notre territoire. Sportif accompli il a créé le club Dam'Gym en 1990 et en a assuré la présidence jusqu'en 2011. Il est à l'origine du projet de la création de la salle de gym du nom de son père, Albert Bethus, à l'espace Maurice Villeneuve.

Sincères condoléances aux familles.





Bienvenue à

CASTELA Artur
 CAUCHY Gabin
 CAZALS Noé
 CHAFFAL DUBERNET Maé
 CREMEL Léo
 DEMENGE-SENN Eden
 ESSABI Hoummad
 GESQUIERE Tim
 GORNET Candice
 GREGOIRE Méline
 HANS Joy
 HUARDEL Enzo
 ISSELIN Kensy
 MATHIS Milo
 MEHMETI BERISHA Leyla
 MIET Maël
 MOUJEARD BERNARD Anne
 NEBRICH Lilou
 PERRIN SOUR Anna
 PETITDIDIER Maylone
 PIERRAT Anastasia
 PIERRON Alice
 ROPPE Lemmy
 ROYER Lou
 SCHMITT Aydann
 TRUCK Lola
 TURLAYEV Khadija

Cette année à Damelevières



Félicitations à

BELAKEBI Thiéry et CASIER Emmanuelle
 BREVILLE Jean-Bastien et HUMBERT Laura
 CHAFFAL Frédéric et DUBERNET Leslie
 MEIGNIEN Benoit et MERCIER Leslie
 CORBIERE Gabriel et LHUILLIER Sabrina
 D'ANGELO Joshua et ERASIMUS Julie
 MARTIN Jean-François et PAYO Christina
 BOURLAT Tristan et KARTNER Adeline
 PERROUX David et JEANDEL Anne-Laure
 OLRV Valentin et SORNETTE Charline
 ORY Nicolas et CRONENBERGER Edith Raymonde
 STAUT Jean-Christophe et FINCK Kathia Pierrette
 MICHEL Tony et BARBIER Coraline
 THOMAS Sébastien et LIMOUSY Estelle
 TRUCK François et MARIN Evelyne Nicole
 NONOTTE Clément et DEPOUTOT Emeline
 VIGEANNEL Julien et DRAND Emilie



Ils nous ont quittés

HINZELIN Marie
 RODRIGUES Francisco
 FAGUET Raymond
 L'HÔTE Francis
 CHAMPMARTIN Gérard
 REITER Paulette
 BERGER Patrick
 TORLOTIN Monique
 MATHIEU Roland
 VERZINI Christophe
 BERTOLOTTI Marika
 PERIS Monique
 MOREL Michel
 BERGÉ Mireille
 HANZO Michel

Une fin d'année animée

Défilé de Saint-Nicolas

Accueilli à la gare de Damelevières-Blainville par Christophe Sonrel, le maire, Olivier Martet, maire de Blainville-sur-l'Eau et la fanfare des Libellules, Saint-Nicolas a parcouru les deux cités à bord d'une jolie calèche.



© Mairie Damelevières



© Mairie Damelevières

Dans les écoles !

Les élèves des écoles primaires ont été invités au spectacle de Saint-Nicolas offert par le Syndicat Intercommunal Scolaire. Ils se sont vu remettre un chocolat par Saint-Nicolas en personne !



© Mairie Damelevières

Les P'tits Loups à la Résidence Autonomie !

Une journée intergénérationnelle haute en gaieté à la résidence autonomie A. Claudel.



© Mairie Damelevières

Une nuit de Noël au foyer !

Après avoir partagé un repas, le père Noël est passé au foyer des jeunes, les ados ont échangé des cadeaux créés par leurs soins pour s'endormir et partager un p'tit déjeuner le lendemain !



© Mairie Damelevières

Travaux Rue Sainte Libaire



Interview concernant la rue Ste Libaire de Monsieur Villaume, Maire Adjoint en charge de l'urbanisme

Pourquoi effectuer des travaux rue St Libaire ?

La voirie et les réseaux humides, eau potable et assainissement de cette rue sont en mauvais état. La réfection de cette rue va permettre de retrouver une chaussée neuve.

Ces travaux respectent nos engagements pris lors de la campagne électorale et étaient prévus dans notre programme d'investissement. Une réunion publique avec les riverains et les utilisateurs de cette rue a été organisée en 2021 afin de préparer au mieux avec eux le projet.

Pouvez-vous passer cette rue en sens unique ?

Cette question a été posée en réunion publique et largement débattue avec les riverains présents. Tous ne souhaitaient pas le même sens unique : de la rue des Montants vers la rue du Vignoble ou le contraire, et certains y étaient défavorables. Nous n'avons donc pas retenu cette solution, d'autant plus qu'une voie en sens unique favorise la vitesse excessive.

Cette rue est étroite et ne laisse pas la possibilité de créer des trottoirs. Nous avons privilégié la circulation partagée avec une limitation à 20 km/h afin de sécuriser les déplacements des piétons et 2 roues. Des plateaux permettant de faire ralentir sont également prévus.

Qu'en est-il des stationnements ?

Nous avons imaginé un projet initial, toujours dans l'optique de faire diminuer la vitesse, qui prévoyait des stationnements en chicane, comme rue du Général Leclerc.

Cette solution a été présentée en réunion publique et n'a pas fait l'unanimité des riverains. Pour respecter le choix des habitants, les stationnements seront donc non marqués et chaque riverain aura la responsabilité de respecter les règles du code de la route.

Quelle sera la durée des travaux ?

Le chantier avec des travaux importants devrait débuter en février 2023 pour une durée d'un an environ. L'entreprise retenue sera à la disposition des habitants pour répondre aux interrogations et faire en sorte que tout se passe pour le mieux.

Ces travaux de grande envergure vont engendrer un certain nombre de contraintes pour les riverains. La municipalité en a tout à fait conscience et mettra tout en œuvre pour limiter les désagréments. Elle y travaille depuis novembre, entre autres avec la CC3M pour organiser le ramassage des ordures ménagères.

Nous comptons sur la tolérance, la compréhension et le bon sens de tous pour que ce chantier se passe au mieux et nous restons à l'écoute de vos préoccupations.



Protection de l'Environnement



L'extinction de l'éclairage public et des sources lumineuses nocturnes, un réel impact sur notre environnement

Outre le contexte économique évoqué dans les articles précédents, l'extinction de l'éclairage public permet de réduire notre impact sur la biodiversité qui nous entoure et qui est essentielle et indispensable au bien-être et à la santé des êtres humains. En effet, les « pollutions lumineuses » sont aujourd'hui omniprésentes dans notre environnement. Or le cycle naturel de l'alternance du jour et de la nuit, appelé rythme nyctéméral, est pourtant nécessaire aux êtres vivants.

Des impacts multiples sur la faune et la flore :

La pollution lumineuse dérègle l'horloge biologique de nombreuses espèces sauvages. Les espèces animales sont nombreuses à être nocturnes (environ 30 % chez les vertébrés, 65 % chez les invertébrés) et peuvent subir des modifications comportementales, voir leurs rythmes biologiques perturbés et l'équilibre de leurs écosystèmes modifié.

- Sources de danger et de stress pour les insectes nocturnes, les luminaires attirent les insectes nocturnes, comme les papillons de nuit. Les mâles tournent autour de la lampe allumée pendant des heures et pendant ce temps ne fécondent pas les femelles.
- La pollution lumineuse influe sur les rythmes hormonaux ou nerveux des oiseaux. En effet, un manque de mélatonine (qui n'est produite par le cerveau que dans l'obscurité) peut entraîner des perturbations du sommeil et de la reproduction.
- Les végétaux sont également sensibles à la lumière. S'ils en ont besoin pour se développer, ils doivent aussi connaître des périodes d'obscurité afin de ne pas voir leur rythme biologique modifié.

Continuons d'agir pour préserver notre patrimoine environnemental

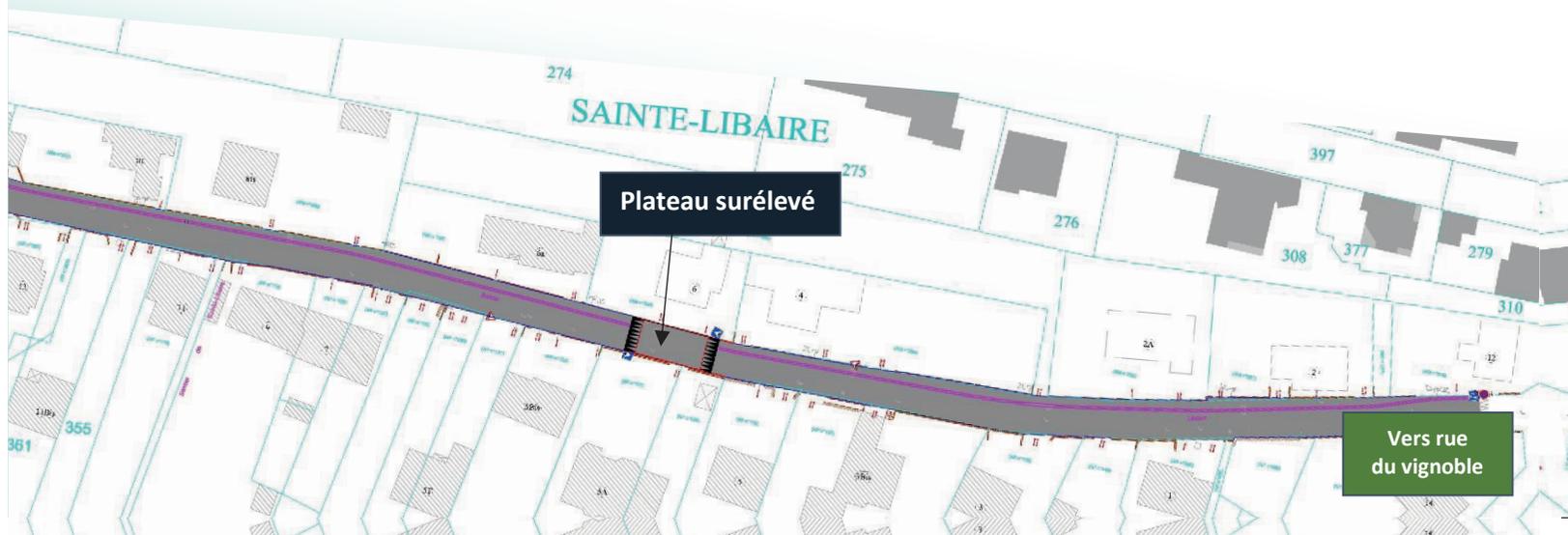
L'arrêt des pesticides et autres engrais chimiques, depuis 2014, l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, la gestion différenciée des espaces verts, les décorations de Noël durables, les travaux d'isolation des bâtiments communaux et bien d'autres exemples ne peuvent que contribuer à réduire notre impact environnemental et participer à le préserver.



Mesures de délestage électrique programmé :

Cet hiver, en cas de dépassement des capacités de production électrique de notre pays, des mesures de coupures d'électricité pourraient être organisées au niveau national. Ces coupures seront limitées dans le temps – 2h par jour maximum entre 8h et 13h ou entre 18h et 20h, et dans sa localisation – coupures par quartiers ou par communes selon les besoins.

- Pour être prévenu-e de ces coupures, n'hésitez pas à vous inscrire sur le site www.monecowatt.fr
- Si vous êtes une personne vulnérable, que vous bénéficiez de soins à domicile ou d'appareils électriques de soin, inscrivez-vous rapidement auprès de la mairie ou du CCAS sur le registre des personnes vulnérables.
- En cas de délestage, notez que **le 112** pourra remplacer les numéros d'urgence éventuellement indisponibles.



Vie pratique

Recensement Citoyen Obligatoire



En vue de procéder au recensement citoyen, les jeunes nés entre Janvier et Mars 2007 sont invités à se rendre en Mairie.

Calendrier de collecte des ordures ménagères 2023



Pour que votre bac soit collecté, pensez à tourner la poignée côté route.

Les calendriers de collecte 2023 sont disponibles au lien suivant :

<http://www.cc3m.fr/index.php/vivre-au-quotidien/ordures-menageres/ordures-menageres>

Construction de la nouvelle station de traitement de l'eau potable par le SIE Blainville-Damelevières

Située derrière la déchetterie de Blainville, la station actuelle, destinée à rendre potable les eaux de la Meurthe, date de 1976 et est arrivée en fin de vie. Une nouvelle station est actuellement en cours de construction à quelques mètres de la première. **Cette nouvelle station permettra de traiter jusqu'à 4000m³ d'eau par jour, d'alimenter en eau potable les abonnés de Blainville sur l'Eau et de Damelevières et également d'assurer, en cas de besoin, un secours partiel en eau potable vers les communes voisines.**

Le chantier a commencé fin 2021 et se poursuivra en 2023 avec l'installation de l'ensemble des équipements de pompage et de traitement des eaux conformes aux dernières normes en vigueur notamment pour l'élimination des pesticides.

Le chantier prévoit également une nouvelle prise d'eau dans la Meurthe avec une station de pompage et une filière de traitement des résidus.

La mise en service de la nouvelle station de traitement est prévue courant 2024.



© Mairie Damelevières



© Mairie Damelevières



© Mairie Damelevières



Confédération Syndicale des Familles

La section locale de la CSF du secteur projette de mettre en place des **mercredis récréatifs d'apprentissages encadrés de 14h à 15h30**. Ils sont destinés aux **enfants à partir de 8 ans dès le 1^{er} février 2023** (crochet, activités bricolage, couture, tricot ...) dans les locaux de l'association place de l'église à Damelevières. Pour tous renseignements contacter le 06.71.45.55.67.

A noter Samedi 23 septembre 2023, la CSF organisera un **Vide Dressing sur le thème de la puériculture au Galaxy**, des informations plus précises vous seront données ultérieurement.

Expression des conseillers minoritaires

Mesdames, messieurs,

Nous allons regarder l'année 2023 avec un œil neuf. Un nouveau conseiller municipal remplacera Armelle Garillon, Conseillère Municipale qui a souhaité démissionner pour des raisons personnelles. Nous tenons à la remercier pour son action, sa contribution et son investissement sur notre liste électorale « Damelevières et pourquoi pas ! » C'est Thiéry IRDEL qui rejoindra le Conseil Municipal.

Nous serons attentifs aux projets, déjà évoqués, qui tardent à se réaliser comme la rénovation de la rue Ste Libaire et l'aménagement de la zone de loisirs. Nous favoriserons tout ce qui contribue au développement de notre commune et veillerons à la qualité du travail mené pour le mieux vivre de nos concitoyens.

Pour la nouvelle année, nous souhaitons une meilleure qualité dans les relations sociales et un plus grand respect dans les rapports entre les uns et les autres. C'est avec optimisme, malgré la conjoncture, que nous vous souhaitons une bonne santé et une belle année 2023.

Solidarité

En ce début d'année, retour sur le bilan de l'année 2022 du Centre Communal d'Action Social de la ville :

MISSIONS DU CCAS

Une des missions principales du C.C.A.S est d'apporter soutien et contact tout au long de l'année aux familles dans une situation difficile. C'est d'autant plus important et nécessaire en cette période.

- **Prestations en nature** sous forme de bons alimentaires ou d'aides à certains paiements (en très grande majorité factures d'énergie, mutuelle, loyers). Montant total pour l'année 2022 : 10 058 euros.
- **Détection** et visites de logements insalubres.
- **Aides** à l'instruction de dossiers d'aide sociale.
- **Contact avec les personnes fragiles** : repérer et assister les personnes seules, en situation de handicap, et ou en précarité.

PARTICIPATION / COLLABORATION

Stage de révision des connaissances au code de la route et **d'éco-conduite** en partenariat avec la conférence des financeurs. En novembre, 16 personnes de 64 à 82 ans ont participé à cette journée.



© RAAC

Action « Noël pour tous » avec le centre social de la Renardière.

Distributions mensuelles de denrées alimentaires avec la Croix Rouge. En partenariat avec la Mairie de Piennes, le C.C.A.S reçoit une dizaine de fois par an des brioches et pains à distribuer aux familles accompagnées.

POUR NOS AINES

Traditionnel **repas des aînés** pour les personnes de 70 ans et + le 23 avril 2022, après 2 années empêchées par la situation sanitaire. Le repas des 205 participants a été préparé par les cuisinières de la Résidence autonomie André Claudel.

Le **voyage des aînés** a eu lieu cette année à Abreschviller le 06 septembre (164 participants).



© RAAC

PROJETS

Reprise du portage de livres pour les personnes lectrices qui ne peuvent plus se déplacer à la bibliothèque de Damelevières.

Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à vous manifester au C.C.A.S.

RAAC : RESIDENCE AUTONOMIE ANDRE CLAUDEL



© RAAC

Le C.C.A.S a en gérance la Résidence autonomie André Claudel, formule intermédiaire entre le domicile et l'hébergement collectif.

Comme chaque année de nombreuses activités sont mises en place et perdurent

avec résidents, bénévoles et membres du personnel et du C.C.A.S.

Jardins thérapeutiques avec des bénévoles extérieurs : plantations, légumes. Activités sportives, atelier relaxation, atelier mémoire, jeux de société, gym autonomie, scrabble, chorale. Des journées intergénérationnelles avec le Foyer des Jeunes et les P'tits Loups pour des moments de partage convivial : Soirée raclette, thème Halloween et préparation de décorations de Noël sont des moments aimés de tous. Des animations ponctuelles telles que, le barbecue annuel entre résidents et leurs familles, la présence d'intervenants cirque et la Fête de la musique.

LA fin d'année à la résidence s'est clôturée par un repas festif fait maison par le personnel de cuisine : 75 convives mêlant résidents personnels et élus ont profité, chanté et partagé en se souhaitant le meilleur pour cette nouvelle année à venir.

Le colis « bons de fin d'année » aux bénéficiaires de + de 70 ans a été distribué en décembre. Ces bons sont utilisables chez les commerçants de Damelevières.



© RAAC

22^{ème} Salon des Peintres

27-28 & 29
Janvier

10h-12h
et
14h-18h

Entrée Gratuite
Salle des Fêtes

Organisé par le Comité des Fêtes

LOTO – dates à retenir

05 Février loto de la Saint Valentin

05 mars et 16 avril

Salle des Fêtes -réservations au 06.25.32.71.68

Ouverture des portes 13H



28^{ème} Salon de la Maison



Vendredi 24 Février
16H18H

Samedi 25 Février
10H-12 & 14H-19H

Dimanche 26 Février
10h-12h & 14h-18h

Entrée

Gratuite

Galaxy – Zone de Loisirs

MOTS CROISES de DAMELEVIÈRES

Amis cruciverbistes, à vos crayons et à vos gommes ou à vos stylos pour les plus optimistes !

Notre concitoyen Francis Comte a écrit un recueil de mots croisés sur la Lorraine qui est paru aux éditions Gérard Louis.

Il n'a pas manqué dans une grille, de faire un [petit clin d'œil à Damelevières](#) !

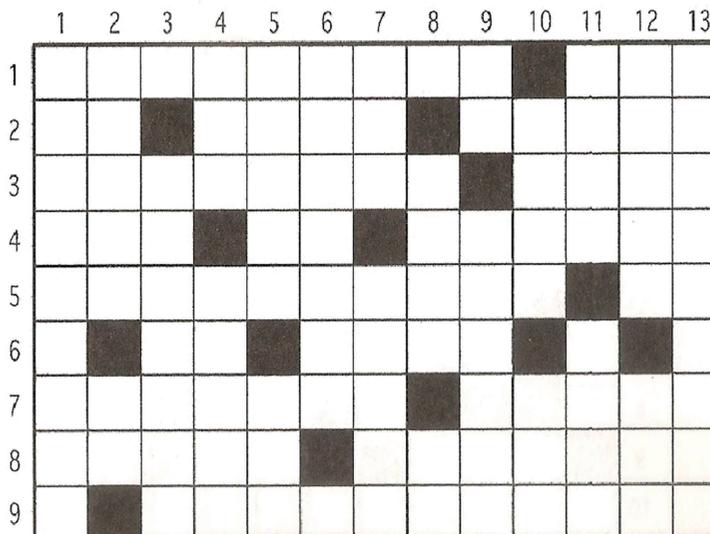
Pour les personnes intéressées, ce recueil est disponible en librairie, au rayon livres des supermarchés ou sur les sites du Hall du Livre, de la FNAC et d'Amazon. Après avoir dédicacé au Livre sur la Place à Nancy début septembre puis aux salons de Haroué, Baccarat, Lunéville et Saint-Max, il prépare un second livre qui paraîtra pour l'été.

HORIZONTALEMENT

1. Fort convoité. Son chemin fut très fréquenté à Damelevières.
2. Symbole. René dans la troupe de Molière. La grande évasion.
3. Terme d'une échappée royale. Fut mis en bière à Charmes.
4. Sujet pensant mais qui n'a pas tout son bon sens. Etablit la liaison. Retournée et retournée.
5. Appuie sur la détente. C'est pour son bien.
6. Equipe de gones. L'avenir d'Aragon ?
7. Le pouvoir de Blanche de Castille ou Catherine de Médicis. Séparation de biens.
8. Unies mais désunies. Ne sert à rien.
9. Pitié pour les malades !

VERTICALEMENT

1. Le vieux Metz.
2. Eclate avec lourdeur. Ça nous dit quand et où.
3. Ont trouvé un nouvel abri.
4. Avance dans la vie. Ramena sa fraise.
5. Sortent pour faire un tour. Le bleu et le blanc.
6. Dans la région, est en butte avec l'armée américaine.
7. A une bonne assurance. Ramène encore sa fraise.
8. Le goût et l'odorat. Prise à la gorge si elle est épelée.
9. Bonne note. Recouvrir une glace.
10. A reçu un coup en plein cœur. Cantonné chez les Helvètes.
11. Elle est parfois gratinée celle-là ! Coule à Melun.
12. Pas pour les messieurs. Lettres de Baudelaire.
13. A décroché.



Solutions dans le prochain bulletin